



[Web général](#)



[Vidéos](#)

**TRANSPORTS**  
**Air France : menace de grève d'un syndicat de pilotes**

Le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) d'Air France vient de déposer un préavis de grève pour les 27 et 28 mai afin d'obtenir la « réintégration » d'un ancien pilote de la compagnie, Norbert Jacquet.

[Images / Documents](#)

# L'AF447 RIO-PARIS ET L'AVOCAT MONTBRIAL

## THIBAUT DE MONTBRIAL, AVOCAT DE PARTIES CIVILES, A ETE « ACHETE » PAR AIRBUS

Madame Suzette Hilgert, de nationalité luxembourgeoise, comprend parfaitement le français mais s'exprime parfois avec quelques difficultés dans la langue de Molière. Madame Hilgert est partie civile dans l'enquête à Paris sur le drame du vol AF447 Rio-Paris survenu dans la nuit du 31 mai au 1er juin 2009.

Madame Hilgert est totalement écartée de l'enquête depuis l'automne 2012. Aucune information ne lui a été délivrée par son avocat, Maître Thibault de Montbrial, **ni par quiconque**.

**Jean-Michel Hayat** fut président du tribunal de grande instance (TGI) de Paris du 30 juillet 2014 jusqu'au 10 octobre 2019, puis premier président de la cour d'appel de Paris. Un échange de courriels avec ce haut magistrats, concernant l'avocat Thibault de Montbrial, figure en page 7 du présent PDF, avec des précisions en bas de la page 6. Les autres documents figurant jusqu'en page 17 du présent PDF montrent que l'avocat Thibault de Montbrial a été corrompu, « acheté » par l'avionneur Airbus, mis en examen.

Ce qui est exposé dans le présent PDF est à la portée de tous sans connaissances aéronautiques ni juridiques autres que celles qui suffisent pour lire un journal ou un périodique généraliste.

En page 15 figurent des informations sur une très étrange (!) condamnation à de la prison ferme dans une procédure **organisée avec la complicité de l'avocat Montbrial**.

En page 16 : au cours des débats du procès public, fin 2022, **la trahison de l'avocat a été confirmée**.

En page 17 : le jugement du 17 avril 2023... « **circulez, il n'y a jamais rien eu à voir !** »

En page 18 : des précisions sur les moyens de corruption dans les enquêtes sur les catastrophes aériennes.

En pages 19 à 22 : quelques rappels de base **parfaitement connus de l'avocat Thibault de Montbrial**.

Après l'accident Madame Suzette Hilgert avait rapidement compris que l'enquête était biaisée, mensongère. Elle a donc pris contact avec un avocat, Maître Thibault de Montbrial, par un courriel du 16 septembre 2011 à 16 heures 28. Elle précise le contexte et livre quelques faits significatifs, indiquant clairement qu'elle sait qu'on cache la vérité dans un scénario visant à blanchir tout le monde après des années de procédures dévastatrices. Dans son courriel elle indique également à l'avocat l'adresse d'une page Web où on trouve tous les faits utiles et beaucoup plus en suivant les liens.

Dix-huit minutes plus tard (!), l'avocat répond à Madame Hilgert. Cet échange de courriels du 16 septembre 2011 figure en page suivante du présent PDF. Ce que demandait Madame Hilgert dès le premier contact est limpide et très ferme. Il en est de même de la réponse de l'avocat.

Quelle fut la suite ? **Cet avocat a été payé par Airbus par l'intermédiaire de Bernd Gans (association HIOP de victimes allemandes) et il a manipulé l'enquête pour blanchir l'avionneur et mettre hors de cause tous les protagonistes**. Les documents, compréhensibles sans connaissances aéronautiques ni juridiques, figurant dans le présent PDF sont sans appel sur la réalité de la corruption.

Echange de courriels Hilgert-Montbrial du 16 septembre 2011

**Suzette Hilgert**

---

**De:** tdm@montbrial-avocats.fr  
**Envoyé:** vendredi 16 septembre 2011 16:46  
**À:** Suzette Hilgert  
**Objet:** Re: AF447 Rio-Paris - demande assistance

**Catégories:** documents importants

Chère Madame,

Je vous assisterai avec toute la force de ma conviction, le 5 octobre et ensuite, tant ce que je lis depuis 2 ans sur cette triste affaire révolte le citoyen que je suis.

Pouvez-vous m'appeler à 17h45 pour un premier contact?

Très sensible à votre confiance,

Je vous prie de me croire,

Thibault de MONTBRIAL

Avocat au Barreau de Paris

MONTBRIAL AVOCATS  
6, place de la République Dominicaine  
75017 PARIS  
tél: 00 33 1 43 80 15 25  
fax:00 33 1 43 80 15 05  
[www.montbrialavocats.fr](http://www.montbrialavocats.fr)

---

**De :** Suzette Hilgert <[suz.hilgert@gmail.com](mailto:suz.hilgert@gmail.com)>  
**Date :** Fri, 16 Sep 2011 16:28:54 +0200  
**À :** Utilisateur de Microsoft Office <[tdm@montbrial-avocats.fr](mailto:tdm@montbrial-avocats.fr)>  
**Objet :** AF447 Rio-Paris

Bonjour Maître,

Je suis partie civile dans l'instruction ouverte par la juge Sylvia Zimmermann à la suite de la catastrophe de l'Airbus AF447 Rio-Paris (TGI de Paris). Il apparaît qu'on nous ment grossièrement et que les manoeuvres de manipulation pour cacher la vérité vont bon train. Il suffit d'aller sur Internet pour constater les grossiers mensonges et les manoeuvres de manipulation. En particulier, tout ce qui concerne l'ancien pilote d'Air France Norbert Jacquet est révélateur. Ce pilote dit la vérité, il en apporte des preuves simplissimes et il démontre aussi clairement les mécanismes des pressions exercées sur ceux qui contestent les vérités officielles. Il est d'ailleurs bien placé pour le savoir.

La juge Sylvia Zimmermann ne fait rien pour rechercher la vérité. C'est un euphémisme. Elle refuse des demandes pourtant évidentes. On trouve un résumé de sa méthode en quelques lignes sur le site de Norbert Jacquet : <http://norbert-jacquet.jacno.com/af447-rio-paris-sylvia-zimmermann-juge-crapuleuse>

Je suis convoquée le 5 octobre à Paris, comme les autres parties civiles. Je souhaiterais être assistée d'un avocat qui ne se laissera pas marcher sur les pieds et qui aura le courage de dénoncer les mensonges et toutes les magouilles, tant auprès de la juge qu'auprès des médias, hors de France s'il le faut.

Je fais appel à vous. Dans l'éventualité où vous n'auriez pas la disponibilité, pouvez-vous m'indiquer un avocat qui serait susceptible d'agir comme je le souhaite ?

Merci.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de recevoir, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

HILGERT Suzette  
17 Hauptstrooss  
L-8561 Schwebach

L'avocat Montbrial a ensuite demandé à Madame Hilgert de lui apporter d'autres clients ce que Madame Hilgert a fait avec Jean-Claude Thill, son beau-frère, et Winfried Schmidt. La mention en tête de la lettre du 19 janvier 2012 ci-dessous, « **Affaire : HILGERT et autres/ X** », confirme ce qu'il en est.



Thibault de MONTBRIAL  
Avocat à la Cour

en collaboration avec

Myriam TURJMAN  
Alexia LEVEILLE-NIZEROLLE  
Marie-Laure FRANCK  
Avocats à la Cour

6, place de la République Dominicaine  
75017 PARIS  
TEL. : 33 (0) 1 43 80 15 25  
FAX : 33 (0) 1 43 80 15 05  
EMAIL : tdm@montbrial-avocats.fr  
www.montbrialavocats.fr  
palais B 864

**Madame Sylvia ZIMMERMANN**  
**Juge d'Instruction près le TGI de PARIS**  
**Palais - Paris**

Paris, le 19 janvier 2012

**Affaire : HILGERT et autres / X (Rio-Paris)**  
**Nos réf : 11/370 – TDM/MLF/MM**  
**NP 0915408221**  
**NI 2369/09/52**

**Objet : Demande de communication de copie de scellés**

Madame le Juge,

COLLIERIER ARRIVE  
AU CABINET 113

Le 19 JAN. 2012

T.G.I. DE PARIS

Il n'est pas inintéressant de relever que cette lettre a été mentionnée par les médias à la suite de dépêches d'agence. Par exemple, l'Express du 20 janvier 2012 :

**REUTERS**

**L'avocat des familles des victimes du crash du Rio-Paris demande l'accès aux boîtes noires de l'appareil. L'enquête sur le drame datant de juin 2009 est toujours en cours.**

Une enquête "plus transparente". C'est ce que demande Thibault de Montbrial, avocat de familles de victimes de [l'accident de l'A330 Rio-Paris](#), qui a fait 228 morts en 2009. Il demande ainsi que les parties civiles puissent avoir accès aux boîtes noires de l'appareil.

"On ne peut pas se permettre de voir s'installer le soupçon s'il n'y a pas de transparence", a déclaré ce vendredi l'avocat [confirmant une information RTL](#).

Dans [une lettre à la juge d'instruction](#), Sylvia Zimmermann, datée du 19 janvier, Thibault de Montbrial demande notamment le versement au dossier de l'intégralité des données chiffrées concernant le vol et des conversations enregistrées dans le cockpit. Ces pièces sont actuellement sous scellés. Or, explique l'avocat à la juge, les éléments statistiques fournis par le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA) sont "incomplets et inexploitable".

**Le drame de l'A330 Rio-Paris**

**Rio-Paris: les familles demandent l'accès aux boîtes noires**

**Rio-Paris: un livre dévoile les dernières discussions des pilotes**

**Le film qui inquiète Air France**

**Rio-Paris: des familles de victimes saisissent la juge d'instruction**

**Un autre incident relance le débat sur le crash du Rio-Paris**

**EXPRIMEZ VOS PA**

**EXPRESS Y**

Vos critiques à la U

---

**Les blogs**

 **Nouvelle**  
Pourquoi  
Les Nouv  
1 com

 **Cuisine e**  
Souvenez  
comme

Des provisions sur honoraires ont été versées à l'avocat, fin 2011, par ces trois parties civiles.

L'avocat Montbrial a ensuite accepté de devenir également l'avocat d'une association de familles de victimes allemandes, HIOP. Il en a fait part tardivement à sa cliente Hilgert, le fait accompli. Celle-ci s'est opposée à la décision de l'avocat, fermement et par écrit, le président de HIOP, Bernd Gans, ayant des liens économiques avec Airbus.

L'avocat a continué à se présenter comme étant celui de Madame Hilgert « et autres » ainsi que le confirme la mention « **Affaire : HILGERT & AUTRES /X** » figurant en tête d'une lettre du 6 février 2014 :

Thibault de MONTBRIAL  
Avocat à la Cour

en collaboration avec

Myriam TURJMAN  
Alexia MENGÈS  
Emélie SAMSON  
Avocats à la Cour

10 rue Cimrose  
75116 PARIS  
TEL : 33 (0) 1 43 80 15 25  
FAX : 33 (0) 1 43 80 15 05  
EMAIL : tdm@montbrial-avocats.fr  
www.montbrialavocats.fr  
palais B 864

**Madame Suzette HILGERT**  
17, Haaptstroos  
L-8561 – SCHWEBACH  
LUXEMBOURG

Paris, le 6 Février 2014

**Lettre Recommandée avec A.R**

**Affaire : HILGERT & AUTRES /X (Vol AF 447 Rio-Paris)**  
**Nos réf : 11/370 – TDM/ES/FP**

Chère Madame,

Je fais suite à votre courrier en date du 30 janvier 2014 qui reprend les termes de plusieurs courriels que vous m'avez envoyés récemment.

Vous trouverez d'ailleurs, ci-joint, une copie de notre échange de courriels en date du 6 Janvier 2014, ainsi qu'une autre de la note de provision sur honoraires que je vous ai adressée le 6 Septembre dernier avec sa lettre d'accompagnement.

/...

### Mais, peu après...

Peu après l'avocat Montbrial a envoyé une lettre à Madame Hilgert le 3 mars 2014 lui signifiant qu'il refusait de continuer à défendre ses intérêts. Il convient de préciser que la loi fait obligation à l'avocat, surtout dans une affaire pénale, de continuer à assurer la défense des intérêts de son client tant qu'il n'est pas remplacé, ce que l'avocat précise dans sa lettre. Mais il n'en a rien été. Madame Hilgert n'a ensuite jamais pu obtenir le moindre élément d'information sur le déroulement de la procédure malgré ses demandes répétées. Ce silence total se poursuit depuis l'automne 2012. Suzette Hilgert a toujours tout ignoré du déroulement de la procédure depuis l'automne 2012, et ce malgré l'intervention ultérieure du haut magistrat Jean-Paul Hayat (en décembre 2014).

#### Lettre de l'avocat Montbrial à Suzette Hilgert du 3 mars 2014 (trois extraits)



Thibault de MONTBRIAL  
Avocat à la Cour

en collaboration avec

Myriam TURJMAN  
Alexia MENGÈS  
Emélie SAMSON  
Avocats à la Cour

10 rue Cimarosa  
75116 PARIS  
TEL. : 33 (0) 1 43 80 15 25  
FAX. : 33 (0) 1 43 80 15 05  
EMAIL : tdm@montbrial-avocats.fr  
www.montbrialavocats.fr  
palais B 864

**Madame Suzette Hilgert**  
17, Hauptstroos  
L-8561 – SCHWEBACH  
LUXEMBOURG

Paris, le 3 mars 2014

**Lettre Recommandée avec A.R**

**Affaire : HILGERT & AUTRES /X (Vol AF 447 Rio-Paris)**  
**Nos réf : 11/370 – TDM/FP**

Pour l'ensemble de ces raisons, il ne m'est hélas plus possible d'assurer la défense de vos intérêts.

Croyez que je le regrette car, contrairement à ce dont vous semblez être désormais persuadée, je n'ai de cesse d'agir afin que, enfin, l'intégralité du listing FDR soit versé au dossier d'instruction.

Je reste à la disposition de celui de mes Confrères que vous choisirez afin qu'il me succède.

J'informe par ailleurs les Juges d'Instruction en charge du dossier de cette décision, étant naturellement précisé que tant qu'un de mes Confrères ne se sera pas fait connaître afin de me succéder, je continuerai naturellement à accueillir les documents qui vous seraient adressés à domicile élu à mon Cabinet, et à vous les transmettre aussitôt afin qu'il ne soit pas porté atteinte à vos droits par cette situation.

Enfin, et pour les raisons évidentes déjà évoquées dans mon courrier en date du 6 février dernier, je vous remercie de me régler la facture n°13/121 d'un montant de 4.963,40 € TTC qui reste due au titre des très nombreuses diligences effectuées dans votre intérêt.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

On notera que l'avocat, qui n'a toujours pas obtenu accès à la pièce à conviction principale (une violation du code de procédure pénale au préjudice de la partie civile), n'en réclame pas moins une nouvelle provision sur honoraires pour des prétendues diligences inutiles en l'absence d'accès aux paramètres issus de l'enregistreur de vol DFDR (ou FDR). **L'avocat se contente de brasser de l'air.**

./...

Deux semaines après cette lettre du 3 mars 2014, un article du Parisien du 17 mars 2014 confirme que Montbrial n'est plus l'avocat de « *HILGERT et autres* », mais des « *victimes allemandes* » :



Le Parisien ACTUALITÉ | « Les familles vont traverser le même drame que nous » RÉACTION

### Airbus a demandé des contre-expertises

Quant à l'instruction judiciaire sur le vol Rio-Paris, elle a vite prospéré après la remise du rapport final du Bureau d'enquêtes et d'analyses en juillet 2012 qui confirmait déjà celui de juillet 2009. Mais depuis, la bataille fait rage entre Airbus et les collègues d'experts judiciaires. L'avionneur a sollicité des contre-expertises qui devraient être déposées début mai chez la juge d'instruction Sylvie Zimmermann. « Une pure manoeuvre dilatoire », peste Me Alain Jakubowicz, l'avocat de l'association Entraide et solidarité et de 60 familles. **Montbrial**, qui défend les intérêts des victimes allemandes : « Airbus est mis en difficulté depuis le début des enquêtes. On sait que le système central de vol a mal analysé les événements et induit les pilotes en erreur. Des incidents similaires étaient connus », fustige l'avocat qui met en cause aussi l'Agence européenne de la sécurité aérienne qui, selon lui, « a minimisé les incidents connus et a été d'une légèreté confondante ». Une agence déjà soupçonnée de n'être qu'un levier pour protéger les intérêts des industriels en raison de fâcheux précédents. « On est surtout face à un problème d'équipement de l'appareil et de gestion d'une situation de crise », estime Me Yassine Bouzrou qui défend cinq autres familles.

Dans ce dossier, Airbus et Air France sont toujours mis en examen pour

### Jean-Michel Hayat, président du tribunal de grande instance de Paris

Par un courriel du 26 novembre 2014 j'ai porté à la connaissance du président du TGI de Paris, Jean-Michel Hayat, un document d'une page au format PDF, limpide, en indiquant en outre un lien vers une page Web présentant des documents sans appel sur le fait que les familles de victimes, parties civiles dans l'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris, étaient bernées.

Le 10 décembre 2014 j'ai à nouveau écrit à Jean-Michel Hayat. J'ai rappelé que des parties civiles étaient tenues dans l'ignorance absolue du déroulement de la procédure depuis deux ans, avec quelques précisions sur ce point. J'ai ajouté : « *Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.* »

Le président du TGI m'a répondu le même jour.

En page suivante du présent PDF figure l'échange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du tribunal de Paris. Des familles de victimes sont totalement écartées de l'enquête en violation de la loi. Jean-Michel Hayat répond qu'il transmet au magistrat instructeur afin qu'une réponse me soit apportée. Il ajoute qu'il veillera à ce qu'il me soit répondu. **Ces engagements sont restés lettre morte à ce jour, tant en ce qui concerne Madame Hilgert que moi-même.**

J...

## Echange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du TGI de Paris (précisions en page précédente)

Actualités Sport Finance Style People Cinéma Météo Questions/Réponses Flickr Mobile Plus ▾

Tous ▾ Rechercher Recherche dans les mails Rechercher sur le Web Accueil norbert

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris Personnes


**HAYAT Jean-Michel** <Jean-Michel.Hayat@justice.fr> 12/10/14 à 9:13 PM  
À norbert jacquet

Monsieur,

a la lecture de votre courrier électronique, je prends acte de votre désarroi.  
Je transfère votre mail avec ma réponse au magistrat instructeur en charge de ce dossier pour qu'une réponse vous soit apportée, afin que vous n'ayez pas la perception d'être tenu dans l'ignorance.  
Je crois devoir vous préciser par ailleurs, que le président du TGI n'a aucunement accès à la procédure d'information qui est couverte par le secret.

En revanche, je veillerai à ce qu'il vous soit répondu.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

 Jean-Michel HAYAT  
Président  
Tribunal de grande instance de Paris  
4 boulevard du Palais  
75055 Paris Cedex 01  
Tel : 01 44 32 61 30

---

**De :** norbert jacquet [mailto:norbertjacquet@yahoo.fr]  
**Envoyé :** mercredi 10 décembre 2014 09:36  
**À :** HAYAT Jean-Michel  
**Objet :** Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

**Instruction ouverte pour homicides involontaires** (accident Airbus Rio-Paris, 1er juin 2009)  
N° Parquet : 09.154.0822/1  
N° Instruction : 2369/09/52

**A l'attention de Monsieur Jean-Michel Hayat**, Président du Tribunal de grande instance de Paris

Monsieur le Président,

Des parties civiles dans l'instruction pénale ouverte à la suite de l'accident de l'Airbus Rio-Paris, ayant pour avocat Maître Thibault de Montbrial, ne sont plus informées du déroulement de la procédure en violation du code de procédure pénale. Depuis deux ans elles sont tenues dans l'ignorance. Ces parties civiles ne disposent que des informations partielles et contradictoires délivrées par les médias. Elles ont pu lire que le dossier aurait été soumis à la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris. Selon d'autres informations parues dans les médias, l'instruction serait close depuis les premiers jours de juillet. Ces parties civiles n'en savent pas plus. Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.

Je crois donc devoir rappeler les documents que j'ai portés à votre connaissance, relatifs à cette tragédie, et les conclusions qui en découlent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

## Le 10 septembre 2017...

Le 10 septembre 2017, recherchant diverses informations sur le Web, j'ai découvert du nouveau.

En page suivante du présent PDF figure une saisie écran d'une page du site Web du cabinet d'avocats où officie Ulrich von Jeinsen avocat allemand de HIOP. On peut y lire (1<sup>er</sup> paragraphe) : « *La catastrophe de l'AF447 du 01.06.2009 [...] von Jeinsen représente les familles allemandes et leur organisation HIOP dans cette procédure, associé à l'éminent avocat français de familles de victimes Thibault de Montbrial* »

.!...

Texte original en allemand qui confirme que Thibault de Montbrial est avocat de HIOP

www.flugundrecht.de/news/news.php?cont=standard&thmid=26&docid=234&count=29

**FLUG-UND-RECHT.DE**

**GÖHMANN**  
RECHTSANWÄLTE • NOTARE

STARTSEITE    INFORMATIONEN    FLUG UND RECHT    PROF. DR. VON JEINSEN    KANZLEI    LINKS    KONTAKT

## News

ACVFFI  
Germanwings-News  
Malaysian Airlines MH 17  
Malaysian Airlines MH 370  
Air France Flug 447  
01.06.2009  
Sonstiges  
Verfahren Deutschland  
Luftverkehrsrecht  
Deutschland  
Luftverkehrsrecht USA  
Schadensrecht USA  
Schadensrecht Deutschland  
Verfahren USA  
Langstrecke Thrombosen  
11. September 2001  
Katowice

[Suche]

**strafrechtliches Ermittlungsverfahren Paris** 27. Nov. 2015  
die Karten werden enu gemischt

Die AF447 Katastrophe vom 01.06.2009 hat ein immer noch nicht beendetes strafrechtliches Nachspiel. Vor dem Tribunal de Grande Instance in Paris läuft ein Ermittlungsverfahren, um die Schuldigen für die Katastrophe zur Rechenschaft zu ziehen. Prof. Dr. von Jeinsen vertritt die deutschen Familien und ihre Organisation HIOP in diesem Verfahren gemeinsam mit dem prominenten französischen Opferanwalt Thibault de Montbrial.

Verschiedene Experten haben Gutachten zu den Unfallursachen erstellt. Alle Gutachten sind bisher von den Gerichten verworfen worden; auch die letzten, die Airbus von der Verantwortung freisprechen wollten.

Die Anwälte der Familien kämpfen nunmehr im sechsten Jahr darum, dass nichts beschönigt und niemand geschont wird, auch nicht hohe Repräsentanten von Air France und Airbus. Es ist zu hoffen, dass die nächste Runde der Gutachten objektiver ausfällt.

Allerdings dauern derartige Verfahren in Frankreich prinzipiell sehr lange. Nach dem Absturz der Concorde im Juli 2000 dauerte es 10 Jahre, bis Anklage erhoben wurde.

**Vollständiges Dokument zum Download:**  
 **Urteil Berufungsgericht Paris**

[Druckversion]

Hinweis:  
Besonders wichtige Informationen sind mit einem **!** gekennzeichnet.  
Sie sehen News aus dem letzten halben Jahr. Falls Sie an älteren Nachrichten interessiert sind, benutzen Sie unsere Suchfunktion und wählen Sie als Suchzeitraum "Alle".

1

### La « disparition » de Suzette Hilgert, partie civile et la substitution « HILGERT → HIOP »

J'ai du même coup découvert et récupéré un extrait d'un arrêt du 17 novembre 2015 de la cour d'appel de Paris, Pôle 7, sixième chambre de l'instruction, et j'ai sauvegardé toutes les preuves de ma démarche (ce document était disponible sur le site Web d'Ulrich von Jeinsen, c'est le document PDF en téléchargement en bas de la page Web en image ci-dessus).

Dans cet arrêt, on trouve à trois reprises la mention « ... l'association HIOP, Jean-Claude THILL et Winfried SCHMIDT... » (voir les extraits de l'arrêt en page suivante du présent PDF, le marquage rouge étant de ma main). Suzette Hilgert n'est pas mentionnée. Il apparaît qu'elle est même « remplacée » par HIOP !

**Il apparaît ainsi que Madame Hilgert a « disparu » de la procédure. En outre, Jean-Claude Thill, qui lui aussi ignore tout du déroulement de l'enquête depuis 2012 malgré les honoraires payés à l'avocat, et Winfried Schmidt apparaissent maintenant comme s'étant associés à HIOP !**

/...



**Arrêt de la cour d'appel de Paris du 17 novembre 2015**

Les extraits figurant ci-dessous sont tirés du PDF disponible sur le Web (16 pages - 1,8 Mo) :

<http://franceleaks.com/hollande/document29-arret-ca-paris-20151117.pdf>

Extrait des minutes du Secrétariat-Greffe  
de la Cour d'Appel de Paris

DOSSIER N° 2014/03172 jonction  
avec les procédures 2014/03887, 2014/05939, 2014/05940 et 2015/01619  
N° PARQUET : P091540822/1

ARRÊT DU 17 novembre 2015

**COUR D'APPEL DE PARIS**  
**PÔLE 7**  
**SIXIÈME CHAMBRE DE L'INSTRUCTION**

**ARRÊT SUR REQUÊTES EN ANNULATION DE PIÈCES ET APPELS D'ORDONNANCE  
DE REFUS DE MESURE D'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE**

**A R R E T**  
(n° 1, 42 pages)

**Page 34 de l'arrêt (deux extraits)**

La société AIR FRANCE, dans sa requête en nullité de l'ordonnance de contre-expertise (D 7670 à D 7672) et dans ses autres écritures, le procureur général dans ses dernières réquisitions écrites du 21 juillet 2015, le Syndicat des Pilotes d'AIR France (SPAF), l'association HIOP, Jean-Claude THILL et Winfried SCHMIDT, dans leur mémoire déposé le 19 octobre 2015, sollicitent l'annulation de l'ordonnance de contre-expertise et de toutes les pièces subséquentes en faisant valoir que la motivation développée par les juges pour ne pas notifier leur ordonnance aux parties ne caractérise pas l'urgence prévue par l'alinéa 3 de l'article 161-1 du code de procédure pénale, certains d'entre-eux relevant, notamment, qu'un délai d'un an avait été accordé aux experts pour exécuter leur mission; ils considèrent qu'il y a eu ainsi atteinte aux principes du contradictoire et de l'égalité des parties.

Dans leurs requêtes en nullité des opérations de contre-expertise, dans leurs mémoires déposés au greffe de la cour et dans ses dernières réquisitions écrites du 21 juillet 2015, la société AIR FRANCE, le SNPL, l'association Entraide et Solidarité AF447, l'association HIOP, Jean-Claude THILL, Winfried SCHMIDT et Mme l'avocat général sollicitent l'annulation du rapport de contre-expertise pour violation des dispositions des articles préliminaire, 162, 164 et 166 du code de procédure pénale et 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, des principes du contradictoire et de l'égalité des armes, de l'obligation d'indépendance et d'impartialité des experts judiciaires, de l'exigence de transparence des opérations d'expertise ; ils font valoir, ensemble ou séparément,

**Page 35 de l'arrêt**

Par mémoire régulièrement déposé au greffe de la cour le 19 octobre 2015, l'association HIOP, Jean-Claude THILL et Winfried SCHMIDT demandent également l'annulation de l'ordonnance de contre-expertise du 17 avril 2013 pour violation des dispositions de l'article 161-1 du code de procédure pénale, les intéressés contestant à leur tour la notion d'urgence retenue par les magistrats instructeurs, ainsi que l'annulation de l'expertise elle-même pour violation des articles préliminaire, 162 et 164 du code de procédure pénale.



## AIRBUS ET BERND GANS, PRESIDENT DE HIOP

Bernd Gans est président de HIOP.

Le crash de l'AF447 s'est produit le 1<sup>er</sup> juin 2009. A cette époque Bernd Gans était actionnaire de la société allemande Daimler qui détenait 22,5 % d'Airbus. **Bernd Gans était donc actionnaire d'Airbus !**

Et Bernd Gans n'est pas n'importe qui. Une dépêche Reuters internationale signale une de ses interventions comme actionnaire de Daimler :

<https://www.reuters.com/article/daimler-name-idUKNOA42684220071004>

 <b>REUTERS</b> ▾	 What's in a name? For Daimler, its future
<p>“A return to including the name of one of the founders, Benz, would ... constitute a certain degree of compensation for the many years of frustration for the employees, particularly in the traditional Benz plants, who deserve to find equal recognition...as the employees of the Daimler plants,” shareholder Bernd Gans has submitted as a counterproposal.</p>	

Bernd Gans est en outre très actif dans l'aérien, ce dont il fut récompensé en 2014 :



**Brian Humphries et Bernd Gans (à droite sur la photo)**

Il a en effet reçu en 2014 le prix de l'European Business Aviation Association des mains de Brian Humphries, président de cette organisation :

<https://nbaa.org/press-releases/two-business-aviation-champions-receive-2014-european-business-aviation-awards/>

En haut de la page suivante du présent PDF figure l'image d'une capture d'écran réalisée le 22 octobre 2017 du même texte (la présentation sur le site de la NBAA a changé).

./...

## Two Business Aviation Champions Receive 2014 European Business Aviation Awards

Gans' career was spent at Daimler-Benz, where he founded, and led for many years, Daimler's flight department. He also founded the German Business Aviation Association (GBAA), and served on the EBAA Board of Governors.

"No thanks can truly express the debt of gratitude we owe Bernd for his huge contribution to business aviation as a whole, and to EBAA in particular," EBAA President Brian Humphries said in presenting Gans with the award. "We would not be the very successful association we have become without his leadership and commitment to EBAA over so many years."

The European Business Aviation Awards have been given since the inception of EBACE in 2001. Past recipients are as follows (titles and affiliations shown were current at time of award presentation):

- Patrick Goudou, first executive director for the European Aviation Safety Agency (EASA) since its establishment in 2003 until 2013

Il apparaît que la carrière de Bernd Gans, actionnaire de Daimler et donc d'Airbus, s'est déroulée en grande partie chez Daimler où il a créé puis dirigé le département aviation (« *Daimler's flight department* »). Gans a de plus créé la German Business Aviation Association. Et il fut l'un des dirigeants de l'European Business Aviation Association. Cela commence à faire beaucoup.

On constate par la même occasion que Patrick Goudou a lui aussi été distingué par la remise de ce prix en sa qualité de premier directeur, de 2003 à 2013, de l'European Aviation Safety Agency (EASA), l'organisme chargé... de la navigabilité des avions Airbus au moment du crash de l'AF447 ! Cela fait vraiment beaucoup !

**Airbus, Bernd Gans, HIOP, Patrick Goudou et les pontes de l'aviation se tiennent tous par la main. Une belle bande de camarades qui se serrent les coudes. Et il ressort finalement de tout cela que l'association HIOP est tout simplement dans les mains d'Airbus et de ses fidèles soutiens !**

### Thibault de Montbrial démasqué par une évidence : l'accès aux paramètres FDR

Thibault de Montbrial a bien sûr touché des honoraires de HIOP, dont il est l'avocat. Montbrial mange à tous les râteliers. Avocat de parties civiles... il est également payé par Airbus, par l'intermédiaire de HIOP ! **Et il s'arrange pour faire disparaître Suzette Hilgert de la procédure parce que celle-ci demande depuis le mois de mai 2011, avant même d'avoir pris contact avec l'avocat Montbrial, à avoir accès à la pièce à conviction principale, l'enregistrement des paramètres techniques issus du FDR, qui sont en toute illégalité cachés aux parties civiles ! Qui peut encore douter de la crapulerie de cet avocat ?**

### Le 30 novembre 2017 Suzette Hilgert a écrit aux juges d'instruction Aubertin et Robinson

Jusqu'en novembre 2017 Suzette Hilgert a même ignoré les noms du ou des juge(s) d'instruction chargé(s) du dossier en succession des premiers juges. En novembre 2017 un média a cité Nicolas Aubertin et Emmanuelle Robinson. Le 30 novembre 2017 Suzette Hilgert a donc écrit à ces deux magistrats, par recommandé avec AR pour leur rappeler sa qualité de partie civile et ses demandes. C'est l'objet des pages 12 à 15 du présent PDF (en page 15 figurent également des compléments concernant l'avocat Montbrial et... une très surprenante condamnation à trois mois de prison ferme !).

./....

Lettre de Madame Hilgert au juge Nicolas Aubertin du 30 novembre 2017

HILGERT Suzette  
17, Hauptstrooss  
L-8561 Schwebach

Schwebach, le 30 novembre 2017

e-mail : [suz.hilgert@gmail.com](mailto:suz.hilgert@gmail.com)

Lettre recommandée avec AR

Monsieur AUBERTIN Nicolas  
Juge d'instruction, Tribunal de Grande Instance de Paris  
Palais de Justice  
4, Boulevard du Palais  
F – 75001 PARIS

Réf : N° du Parquet : 09.154.0822/1  
N° d'instruction : 2369/09/52  
Procédure correctionnelle

**Objet :** Disparition de l'AF 447 Rio – Paris

Monsieur le Juge,

Je suis partie civile dans l'instruction en référence.

Depuis plusieurs années, je n'ai plus aucune nouvelle de mon avocat Thibault de Montbrial.

J'ai demandé l'audition comme témoin et sachant de Monsieur Norbert Jacquet.

J'ai déposé plainte pour subornation de témoin en raison des menaces d'enfermement qui pèsent sur Monsieur Jacquet.

Tous les documents utiles vous ont été transmis par Monsieur Jacquet. Ils sont en outre disponibles sur le Web.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Juge, l'assurance de mes sentiments respectueux.

HILGERT Suzette  


Lettre de Madame Hilgert à la juge Emmanuelle Robinson du 30 novembre 2017

HILGERT Suzette  
17, Hauptstrooss  
L-8561 Schwebach

Schwebach, le 30 novembre 2017

e-mail : [suz.hilgert@gmail.com](mailto:suz.hilgert@gmail.com)

Lettre recommandée avec AR

Madame ROBINSON Emmanuelle  
Juge d'instruction, Tribunal de Grande Instance de Paris  
Palais de Justice  
4, Boulevard du Palais  
F -- 75001 PARIS

Réf : N° du Parquet : 09.154.0822/1  
N° d'instruction : 2369/09/52  
Procédure correctionnelle

**Objet** : Disparition de l'AF 447 Rio – Paris

Madame le Juge,

Je suis partie civile dans l'instruction en référence.

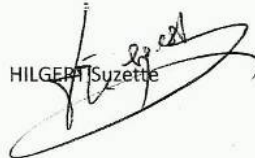
Depuis plusieurs années, je n'ai plus aucune nouvelle de mon avocat Thibault de Montbrial.

J'ai demandé l'audition comme témoin et sachant de Monsieur Norbert Jacquet.

J'ai déposé plainte pour subornation de témoin en raison des menaces d'enfermement qui pèsent sur Monsieur Jacquet.

Tous les documents utiles vous ont été transmis par Monsieur Jacquet. Ils sont en outre disponibles sur le Web.

Je vous prie d'agréer, Madame le Juge, l'assurance de mes sentiments respectueux.

  
HILGERT Suzette

Récépissés de dépôt des deux lettres

**P&T** POSTES ET TELECOMMUNICATIONS  
LUXEMBOURG GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Timbre du bureau d'origine

**RECEPISSE DE DEPOT D'UN ENVOI**

RECOMMANDE **AR**

AVEC VALEUR DECLAREE

**HILGERT SUZETTE**  
17 HAAPTSTROOSS, L-8561 SCHWEBACH

Destinataire

Mr. Aubertin Nic. Juge Instr. TGI - Paris  
Palais de Justice  
4, Bd. du Palais  
F-75001 Paris

Remboursement Valeur déclarée Poids

POST Luxembg 850  
301117 15:04:27  
GUICHET2  
7,05 € 89  
7,05 €

Recommandé RR062513504LU  
Remboursement :  
Valeur déclarée :  
Poids : 0,020 Kg  
Montant affranch 7,05 €  
Service spécial :AR

Signature de l'agent

**P&T** POSTES ET TELECOMMUNICATIONS  
LUXEMBOURG GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Timbre du bureau d'origine

**RECEPISSE DE DEPOT D'UN ENVOI**

RECOMMANDE **AR**

AVEC VALEUR DECLAREE

**HILGERT SUZETTE**  
17 HAAPTSTROOSS, L-8561 SCHWEBACH

Destinataire

Mme E. Robinson, Juge Instr. TGI - Paris  
Palais de Justice  
4, Bd. du Palais  
F-75001 Paris

Remboursement Valeur déclarée Poids

POST Luxembg 850  
301117 15:04:35  
GUICHET2  
7,05 € A6  
7,05 €

Recommandé RR062513711LU  
Remboursement :  
Valeur déclarée :  
Poids : 0,020 Kg  
Montant affranch 7,05 €  
Service spécial :AR

Signature de l'agent

./...

## Avis de réception des deux lettres

Nicolas Aubertin

Emmanuelle Robinson

**P&T LUXEMBOURG** POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG CN 07

**AVIS DE RÉCEPTION**

Service des postes  
Timbre du bureau  
renvoyant fait

**A.R.**

Tr. 100-2008  
Le 04 DEC. 2017

Prioritaire  
Par avion

Renvoyer à  
Nom ou raison sociale  
**HILGERT SUZETTE  
17 HAAPTSTROOSS L-8561 SCHWEBACH**

Localité et pays

A remplir par

186 - 2008

**P&T LUXEMBOURG** POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG CN 07

**AVIS DE RÉCEPTION**

Service des postes  
Timbre du bureau  
renvoyant fait

**A.R.**

Prioritaire  
Par avion

Renvoyer à  
Nom ou raison sociale  
**HILGERT SUZETTE  
17 HAAPTSTROOSS L-8561 SCHWEBACH**

Localité et pays

A remplir par

186 - 2008

Administration des postes d'origine

Bureau de dépôt	Date
Destinataire de l'envoi Mr. Aubertin Nic. Juge Instr. TGI - Paris, Palais Justice 4, Bd. du Palais, F-75001 Paris	

Nature de l'envoi

<input checked="" type="checkbox"/> lettre	<input type="checkbox"/> Colis
<input checked="" type="checkbox"/> Recommandé	<input type="checkbox"/> Valeur déclarée
No de l'envoi	Montant

**A compléter à destination**

L'envoi mentionné ci dessus a été dûment

remis

Date et signature\*

\*Cet avis pourra être signé par le destinataire ou, si les règlements du pays de destination le prévoient, par une autre personne autorisée ou par l'agent du bureau de destination.

Administration des postes d'origine

Bureau de dépôt	Date
Destinataire de l'envoi Mme E. Robinson, Juge Instr. TGI - Paris, Palais Justice 4, Bd. du Palais, F-75001 Paris	

Nature de l'envoi

<input checked="" type="checkbox"/> lettre	<input type="checkbox"/> Colis
<input checked="" type="checkbox"/> Recommandé	<input type="checkbox"/> Valeur déclarée
No de l'envoi Tribunal de Grande Instance de PARIS	Montant

**A compléter à destination**

L'envoi mentionné ci dessus a été dûment

remis

Date et signature\*

\*Cet avis pourra être signé par le destinataire ou, si les règlements du pays de destination le prévoient, par une autre personne autorisée ou par l'agent du bureau de destination.

**TROIS MOIS DE PRISON FERME !****AVEC LA COMPLICITÉ DE L'AVOCAT THIBAUT DE MONTBRIAL**

Où on voit que la malhonnêteté de l'avocat Montbrial est incontestable : celui qui dérange parce qu'il dit la vérité a été condamné à trois mois de prison ferme, avec la complicité de cet avocat corrompu, dans un procès dont même le Soviet suprême n'aurait pas voulu tellement il est caricatural. Ce qui concerne cette condamnation est exposé dans les 17 premières pages d'un PDF du 23 avril 2020 (24 pages - 1,13 Mo) :

<http://franceleaks.com/hollande/vrai-ou-fake-ouest-france-norbert-jacquet-23-avril-2020.pdf>

J...

## LE PROCES AF447 (DU 10 OCTOBRE AU 8 DECEMBRE 2022)

L'association HIOP et son avocat Montbrial sont restés très discrets. Inexistants. En fin de procès, avant les réquisitions du parquet puis les plaidoiries d'Air France et d'Airbus en défense, l'avocat en a rajouté dans le mensonge et la crapulerie. Aucune « *raison d'Etat* » selon lui. Personne n'aurait menti, toutes les expertises auraient été exemplaires, aucune pression n'aurait été exercée sur des témoins. Tout est parfait. Alors qu'il sait tout, entre autres ce qui figure en pages 19 à 22 du présent PDF : la vérité sur les magouilles dans les enquêtes sur les crashes aériens saute aux yeux. L'AFP a rapporté des propos de sa plaidoirie :

*L'association "a longtemps craint (...) qu'il y ait une forme de raison d'Etat qui vienne mettre un couvercle sur ce dossier", a-t-il affirmé. "Après ces onze ans de procédures, mes clients et moi n'avons pas forcément confiance en la justice française, mais après ces deux mois d'audience, nous avons complètement confiance en vous trois", a-t-il lancé aux juges.*

**AFP (Nice -Matin), jeudi 1er décembre 2022 (extrait)**

Article Nice-Matin (AFP) : <https://www.nicematin.com/justice/proces-du-crash-du-rio-paris-debut-des-plaidoiries-des-parties-civiles-811765>

Le 7 décembre 2022 et les jours suivants, des médias français et étrangers ont relaté l'immense colère des parties civiles, scandalisées par les réquisitions du parquet qui a finalement conclu qu'Airbus et Air France devaient être blanchis :

### **Procès du Rio-Paris : les familles de victimes claquent la porte après les premières réquisitions du parquet**

**Le parquet a débuté mercredi son réquisitoire au procès du crash du Rio-Paris en écartant certaines « fautes » d'Airbus et d'Air France, provoquant la colère des parties civiles. Des membres de l'association Entraide et Solidarité AF447, qui représente les familles des victimes, ont alors ostensiblement quitté la salle, avant une**

**La Tribune, 7 décembre 2022**

Une exception à la dénonciation du scandale : HIOP et son avocat sont restés silencieux, le site Web de l'association n'ayant même fait aucune mention de l'existence du procès et encore moins des réquisitions du parquet (ce site est en sommeil depuis des années). Site de HIOP :

<https://hiop-af447.de>

. / ...



## LE JUGEMENT : CIRCULEZ, IL N'Y A JAMAIS RIEN EU A VOIR !

☰ **Le Monde**
Se connecter
S'abonner

### Crash du vol Rio-Paris : Airbus et Air France relaxés

Le Monde, 17 avril 2023

Article Le Monde (AFP) : [https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/04/17/crash-du-vol-rio-paris-verdict-attendu-pour-airbus-et-air-france\\_6169854\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/04/17/crash-du-vol-rio-paris-verdict-attendu-pour-airbus-et-air-france_6169854_3224.html)

Ainsi, aucune personne physique n'a été poursuivie, ce qui tient déjà du miracle, et, finalement, les deux seules personnes morales inquiétées ont été blanchies. **Qui peut croire un seul instant que tout cela n'est pas cousu de fil blanc ?**

Les familles de victimes ont fait part de leur écœurement, avec, toujours, une exception : HIOP et l'avocat Montbrial sont restés silencieux, le site Web de l'association continuant à rester en sommeil.

**Le doute sur l'avocat Montbrial n'est plus permis.** Cet avocat est parfaitement informé de tout ce que je dénonce. Des lettres et des courriels de sa part le démontrent sans contestation possible. Je dispose de nombreux courriels de sa part qui ne laissent aucune place au doute sur sa félonie. Je dispose de courriels de cet avocat, envoyés à divers destinataires, y compris moi-même, dans lesquels il me félicite pour mes analyses tout en invoquant de mauvais prétextes pour m'écarter du dossier dans le but de ne pas prendre en compte ce travail. Il a purement et simplement escroqué les premières parties civiles qui avaient fait appel à lui. Elles n'ont pas pu faire valoir leurs droits. **Cet avocat a agi pour que soient organisés des faux débats qui ont masqué l'essentiel.**

En page 18 du présent PDF on trouve des précisions sur les moyens de corruption dans l'aérien et sur ce qui a été signalé à l'**Agence française anticorruption**.

En pages 19 à 22 : quelques rappels de faits **parfaitement connus de l'avocat Thibault de Montbrial**.

### Un dossier plus complet sur l'AF447

Un PDF d'octobre 2017, présentant de nombreux documents de l'instruction judiciaire et d'autres documents sur les malversations de certains magistrats et avocats dans le cadre de l'enquête sur l'AF447, entre autres celles de l'avocat Montbrial, est disponible (87 pages - 4,88 Mo) :

<http://franceleaks.com/hollande/af447-rio-paris-la-france-ne-sent-pas-bon-norbert-jacquet-30-octobre-2017.pdf>

### Une république bananière ?

La France serait-elle une république bananière ? Des informations sont disponibles dans un récapitulatif régulièrement renouvelé. Lien vers sa dernière édition :

<http://jacno.com/bananeraie.php>

./...

## DES PRECISIONS SUR LES MOYENS DE CORRUPTION

Des changements semblent être timidement intervenus depuis quelques années mais il n'est pas inutile de rappeler les méthodes de corruption qui ont cours habituellement dans l'aérien :

Dans l'aérien la corruption générale constitue la principale méthode de gestion, en premier lieu pour ce qui concerne les accidents et les incidents graves. Les conséquences en sont dramatiques : les morts inutiles s'accumulent par centaines. La corruption dans l'aérien c'est, entre autres :

- emplois **fictifs**, notamment à Air France, de femmes et d'hommes politiques et/ou de membres de leur famille et/ou de leurs collaborateurs et de divers « consultants » et autres « conseils »,

- **embauches directes par Airbus, Air France et par d'autres sociétés intimement liées aux deux précitées, de fonctionnaires ayant en charge la gestion d'accidents aériens,**

- distribution à grande échelle de billets d'avion gratuits, y compris à des magistrats à l'occasion,

- subventions par l'Etat à des organisations dont les dirigeants, magistrats et avocats, participent directement aux falsifications dans les enquêtes sur les accidents aériens et aux actes pénalement répréhensibles visant à faire taire toute contestation,

- distribution de médailles de la Légion d'honneur, en guise de remerciement, à ceux qui participent directement ou indirectement aux falsifications dans les enquêtes sur les accidents aériens et aux actes pénalement répréhensibles visant à faire taire toute contestation,

- multiplication de passe-droits et d'actions de favoritisme, au sein des institutions et hors de celles-ci (médias audiovisuels, « presse écrite », édition...), en faveur de quiconque est susceptible de rendre service dans le cadre des enquêtes falsifiées sur les accidents aériens,

- accessoirement, pressions sur les médias au moyen des budgets publicitaires.

## L'AGENCE FRANCAISE ANTICORRUPTION

La corruption, c'est bien plus qu'une infraction pénale. En droit, elle correspond à un abus de pouvoir qui se matérialise par la remise d'un avantage indu, un paiement, un cadeau, une récompense. Mais dans tous les cas la corruption est ce qui fausse les règles du jeu démocratique, économique, au préjudice des citoyens ou des consommateurs.

La corruption est donc bien plus qu'un délit, c'est une menace contre la démocratie. C'est pourquoi elle doit être combattue sous toutes ses formes.

Extrait du discours de Hollande à l'inauguration de l'Agence française anticorruption le 23 mars 2017

L'Agence française anticorruption (AFA) est informée depuis février 2020 de ce que je dénonce (et tout est sur le Web !). Elle m'a répondu après avoir ouvert un dossier « 2020-038-Signalement Airbus ». Des informations concernant ce qui est transmis à l'AFA sont présentées sur le Web, **avec actualisation** :

<http://jacno.com/xafa/index.php>

Quatre pages suivantes du présent PDF : rappel de faits parfaitement connus de l'avocat Montbrial.

./...

# LE FAUX, SPECIALITE AERONAUTIQUE ET JUDICIAIRE FRANCAISE

Pages 19 et 20 du présent PDF : ces vraies fausses licences de pilote de ligne ne rappellent-elles pas le vrai faux passeport d'Yves Chaliar dans l'affaire Carrefour du développement ?

« Minute » du 21 février 1996 (article publié en Une)

## Le Scandale de l'Airbus D'Habsheim

# Un nouveau mystère !

**M**ichel Asseline, aux commandes le 26 juin 1988 de l'Airbus A 320 qui s'écrasait à Habsheim, faisant trois morts, aurait-il été victime de la part des autorités d'une tentative de corruption, pour assumer seul toutes les responsabilités et blanchir l'avion ? Une vraie fausse licence semble le prouver !

Rappel des faits : trois mois après l'accident, alors que l'enquête judiciaire débute, la commission de discipline de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile) retire à Michel Asseline sa licence pour une durée de huit ans, sanction confirmée le 29 septembre 1988 par le ministre des Transports Michel Delebarre. Asseline doit donc remettre sa licence aux autorités. Par la force des choses, il en est dispensé : sa licence a en effet brûlé dans l'accident... ce qui est confirmé dans un courrier adressé par Claude Frantzen, membre de la DGAC, à la Federal Aviation Administration américaine, s'interrogeant sur la situation juridique de l'intéressé : « La licence de monsieur Asseline ayant brûlé dans l'accident, de ce fait il n'était de toute façon plus en possession de celle-ci. »



La vraie fausse licence de Michel Asseline qui lui fut remise par un haut fonctionnaire de l'Aviation civile quelques jours après sa suspension.



Or c'est faux, Asseline était en possession d'un duplicata de cette licence, avec tous les tampons nécessaires, datée du 25 mai 1988, un mois avant l'accident, donc antidatée ! A quoi pouvait lui servir ce morceau de papier officiel ? A se recaser plus facilement à l'étranger...

française qui, en octobre 1988, m'a remis cette vraie fausse licence. Ça reflétait apparemment la volonté du gouvernement français de me faciliter la tâche dans un éventuel reclassement à l'étranger.

Mais c'était sans doute un piège pour me faire accuser de faux et d'usage de faux. Je ne me suis jamais servi de ce duplicata...

La balle est désormais dans le camp de la DGAC.

### Pas claire, l'aviation civile !

Est-ce la DGAC qui se serait prêtée à ce jeu ou Asseline qui serait un faussaire ? Joint au téléphone, ce dernier nous a donné sa version des faits : « C'est un haut fonctionnaire de l'aviation civile

Quand Maurice PAPON utilise le passeport d'un ami, GUIGOU intervient publiquement. Pour de fausses licences de pilote de ligne... aucune réponse.

Quand un passager trisomique ou obèse a un problème d'embarquement, GAYSSOT intervient publiquement (en plein mois d'août, depuis Béziers où il est en vacances). Pour de fausses licences de pilote de ligne... silence.

(J'attends toujours une réponse du gouvernement sur ces faux.)

« Minute » du 28 février 1996

## SCANDALE DE L'AIRBUS D'HABSHEIM (SUITE)

# Une seconde vraie fausse licence !

« Minute » révélait la semaine dernière que le commandant de bord Michel Asseline (suspendu le 29 septembre 1988 pour une durée de huit ans par le ministre des Transports Michel Delebarre suite à la catastrophe de Habsheim) avait bénéficié, à l'insu ou avec la complicité de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile), d'un vrai faux duplicata de sa licence, antidaté du 25 mai 1988, pour lui permettre de se recaser à l'étranger... Or il existe un second vrai faux duplicata, également antidaté du 25 mai 1988 !

Pourquoi cette multiplication de duplicatas ? Tout simplement parce que les faussaires semblent s'être emmêlés les pinceaux. Le faux que nous publions aujourd'hui porte en effet la signature de Bernard Palayret... Or c'est ce même Bernard Palayret

Deux vraies fausses licences pour le prix d'une ! Le duplicata signé par Bernard Palayret, un haut fonctionnaire de l'aviation civile, aurait dû en effet être détruit...

NOM (N) : ASSELINE  
 Prénoms (P) : Michel  
 Date de naissance (N) : 05-05-1944  
 Lieu de naissance (L) : Paris 15e  
 Nationalité (N) : Française  
 Domicile (D) :  
 Délivré à Paris le (A) : 25-06-69  
 Signature du titulaire : [Signature]  
 Pour le Ministère et par délégation : [Signature] B. PALAYRET  
 Directeur Général de l'Aviation Civile

NOM (N) : ASSELINE  
 Prénoms (P) : Michel  
 Date de naissance (N) : 05-05-1944  
 Lieu de naissance (L) : Paris 15e  
 Nationalité (N) : Française  
 Domicile (D) :  
 Délivré à Paris le (A) : 25 Juin 1988  
 Signature du titulaire : [Signature]  
 Pour le Ministère et par délégation : [Signature] Jean-Yves  
 Directeur Général de l'Aviation Civile

qui, le 29 septembre 1988, avait signifié sa mise à pied à Michel Asseline. Que le nom de la même personne apparaisse à la fois sur la lettre de sanction et sur la vraie fausse licence était vraiment trop gros...

D'où la nécessité d'un

second faux, c'est ce qu'explique Michel Asseline : « Trouvant sans doute la signature du haut fonctionnaire [Palayret, NDLR] trop voyante, car cette même signature était déjà apposée au bas du document me communiquant la décision du ministre de suspendre mes licences professionnelles, un fonctionnaire, que j'appellerai M. X, me demandait par téléphone de détruire la première vraie fausse licence et m'en remettait une nouvelle, toujours duplicata daté du 25 mai 1988, mais avec une autre signature et une autre photographie. »

Sur ordre de qui ? « Il est invraisemblable que M. X ait risqué la cour d'assises pour complicité d'établissement de faux en écriture publique. Il était certainement couvert à l'échelon supérieur et pour moi cette "faveur" sentait très mauvais. Je décidais

donc de ne pas détruire la première et me retrouvais en possession de deux vraies fausses licences, dont je ne me suis jamais servi, ne désirant pas être accusé de faux en écritures publiques, ce qui était peut-être d'ailleurs le but final des personnalités ayant couvert M. X ! »

Et, depuis huit ans, Michel Asseline attend qu'on lui restitue sa vraie licence. Le nouveau ministre des Transports de Bernard Pons, à qui il a demandé à bénéficier de l'amnistie présidentielle, lui a répondu qu'il n'en était pas question tant que l'affaire du crash de Habsheim n'aurait pas été jugée par la justice. Ce qui, bien que l'accident remonte au 26 juin 1988, ne semble pas être pour demain... Il y a des affaires que l'Etat a intérêt à étouffer.

O.F.

Au moment de la parution de ces articles l'instruction pénale sur le crash de Habsheim n'était pas close. En effet, l'avis de fin d'information a été notifié aux parties par le juge François Guichard en mars 1996. L'ordonnance de clôture avec renvoi devant le tribunal correctionnel a été prise par ce même juge en juin 1996.

J'ai envoyé ces articles dès leur parution, l'un puis l'autre, avec quelques commentaires, au juge Guichard et à René Pech, procureur de Colmar chargé du dossier au parquet. Ces magistrats ont regardé au plafond et fait semblant de ne rien voir. J'ai par la suite continué à diffuser ces articles. Sans effet.

Après les législatives anticipées de 1997 suivies de la nomination de Lionel Jospin comme Premier ministre, j'ai envoyé ces articles avec quelques commentaires à Matignon et dans les ministères intéressés (Justice avec Guigou et Transports avec Gayssot). On m'a jeté en prison à la suite d'une dénonciation mensongère émanant du juge Guichard, de la bâtonnière de Paris Dominique de la Garanderie et d'Airbus : six mois de détention provisoire (quatre mois maximum prévus par le code de procédure pénale, plus deux mois supplémentaires exceptionnels) sans aucun acte d'instruction. Dans le seul but de me détruire.

Comme ce ne fut pas suffisant, le juge Valat m'a ensuite envoyé directement de la prison en unité psychiatrique pour malades difficiles où les conditions de vie répondent à la définition de la torture. En raison d'une grève des infirmiers j'ai été transféré à Sarreguemines où les médecins ont compris que tout cela ne tenait pas debout et m'ont fait sortir le plus rapidement possible (deux mois). Des précisions sur le comportement crapuleux du juge Valat figurent dans un PDF (11 pages - 387 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/jean-paul-valat-et-les-fausses-licences-de-pilote-norbert-jacquet-4-mai-2017.pdf>

## AERIEN : OMERTA ET FALSIFICATIONS



Date de l'image : mai 2018 © 2019 Google

A gauche : Dugny, cité l'Eguiller le long du mur d'enceinte de l'aéroport du Bourget - A droite : entrée de l'aéroport, porte K



**Le Bourget :**  
**DC-3 F-BFGV du SGACC**  
**devant le hangar du SGACC**  
**(début des années soixante)**

L'aviation, je suis tombé dans la marmite à ma naissance en 1950. A Dugny, enclavé entre les pistes du Bourget, où j'ai passé toute mon enfance (dans les immeubles en briques rouges le long de la piste Nord-Sud, à l'extrémité sud), à quelques centaines de mètres du hangar du Secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, devenu la Direction générale de l'aviation civile, où travaillait mon père. La suite est à lire dans un PDF qui donne les précisions utiles sur ma connaissance des milieux de l'aéronautique depuis les années cinquante (PDF - 8 pages - 818 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/aerien-omerta-et-falsifications-norbert-jacquet-15-mars-2019.pdf>

On peut ajouter que mon père a été breveté mécanicien avion (militaire) sur Breguet 14 en 1934 (l'avion avait été retiré du service peu avant mais il était encore utilisé au sol pour la formation).

./...

## ANNEES QUATRE-VINGT : LE COMMENCEMENT DE MES « ENNUIS »

En marge de l'affaire du crash de l'Airbus A 320  
**Un pilote d'Air France porte plainte  
pour subornation de témoin**

laine de membres. En 1985 déjà, Norbert Jacquet avait mis en cause, par écrit, la formation des pilotes à Air France ainsi que certains fonctionnements de l'aviation civile en évoquant la possibilité d'accidents.

Après le crash de l'Airbus à Habs-

Quotidien l'Alsace du 16 novembre 1988 (extrait) : « En 1985 déjà,... »

## UN PEU PLUS DANS LES MEDIAS A CETTE EPOQUE

On trouve des articles de presse et des liens vers des émissions de télévision (jusqu'en 1992) dans un PDF qui date un peu (20 pages - 1,51 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande greve-pour-me-soutenir-norbert-jacquet-27-avril-2017.pdf>

## ET MAINTENANT

Je me contente de révéler des faits de corruption aux conséquences meurtrières dans les enquêtes sur les accidents aériens (des morts inutiles par centaines). Mais depuis les années quatre-vingt la justice française dévoyée, maîtresse d'œuvre des opérations de falsification que je dénonce, s'acharne maladivement contre moi en usant des pires méthodes. Elle est activement aidée par la Cour européenne des droits de l'homme et l'AFP. Les médias français dans leur ensemble ont rapidement accepté de faire silence dès le début des années quatre-vingt-dix, ne publiant ensuite que quelques articles « soviétiques », puants. Plus personne en France n'ose maintenant s'opposer sérieusement à ces méthodes, ceux qui se risquent à quelques vellétés étant réduits au silence par des discrètes menaces d'être « norberisés ».

Depuis cette époque je n'ai jamais dévié, me contentant d'empocher au fil des ans les faits qui m'ont donné raison. Et je peux aujourd'hui me prévaloir d'un sans-faute hors du commun en matière de sécurité aérienne. L'histoire mondiale de l'aéronautique civile et militaire m'a donné raison sur toute la ligne, au millimètre près.

**Nota bene** : ceux qui sont impliqués depuis des décennies dans les faits de corruption que je dénonce sont issus principalement d'associations de défense des droits de l'homme (LDH, LICRA...) et d'organismes habituellement associés à ces gens-là, entre autres au sein de l'appareil judiciaire, notamment le Syndicat de la magistrature qui s'est rendu tristement célèbre avec son « mur des cons ».